

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel **CALLOT**.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Cathy **MONCASSIN-PRIME**, Vice-Présidente ; Ludovic **SYLVESTRE**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente, Jean-Michel **RICHEFORT**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; **Fabien RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

Invité excusé : Marc **MADIOT**, Président de la LNC.

Ordre du jour

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2020.....	3
III. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES.....	3
1. Statistiques	3
2. Résultats	4
3. Événements	5
4. COJO	5
5. CNOSF.....	5
6. Ministères/Agences.....	5
7. LNC.....	6
8. Activités fédérales	6
9. Point RH.....	8
10. Point numérique.....	9
IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	10
1. Directeur technique national	10
2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	11
V. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS	12
1. CN Jeunesse	12
2. CN BMX.....	13
3. CN Cyclo-cross	15
4. CN Route.....	16
5. CN Cyclisme au féminin	18
VI. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	22
VII. FINANCES	23
VIII. REVUE DE PROJETS	27
IX. CALENDRIER DES ÉPREUVES OFFICIELLES.....	27
X. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES	27

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif. Il évoque la crise sanitaire actuelle et exprime son soutien absolu à l'égard des cadres techniques et des licenciés de la Fédération souffrant de la maladie.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 10 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

III. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES

1. Statistiques

Yannick POUÉY, mentionnant la présentation des statistiques, annonce que seules les licences annuelles sont présentes dans le tableau. À l'inverse des années précédentes, les licences Accueil — au nombre de 254 — n'apparaissent plus dans ce tableau.

Par ailleurs, dans ce même document, Mayotte affiche zéro licence. Cette donnée est liée au confinement et au fait que les licences papier n'ont pas été enregistrées — aucune prise de licence dématérialisée n'a été effectuée à ce jour. Cette donnée est en train d'être corrigée et sera intégrée prochainement.

Au 30 septembre 2020, la FFC affiche un total de 103 890 licences, dont 11 265 licences Femmes, soit 10,84 % des effectifs. Tous les Comités régionaux subissent une perte du nombre de licenciés, excepté celui de Tahiti. S'agissant des disciplines, la baisse se traduit comme suit :

- le cyclisme traditionnel, -10,70 %, dont la plus forte baisse concerne la Route, avec -11,13 % ;
- le VTT, -6,47 % ;
- le BMX, -1,14 % ;
- les autres disciplines, -8,36 %.

Pour ce qui est des catégories de licences, si le cyclisme professionnel se maintient, les autres catégories sont en baisse : -7,94 % pour la compétition, -4,5 % pour l'apprentissage et le bien-être, -10,64 % pour les loisirs et performance, et -12,66 % pour les staffs.

Gilles DA COSTA rapporte que les Comités régionaux des Hauts-de-France et de la Guyane sont en réelle difficulté et subissent un décrochage en ce qui concerne la prise de licences, en raison notamment de la crise sanitaire qui perdure.

Ludovic SYLVESTRE remarque qu'il serait opportun d'afficher les licences Accueil dans le document, sans pour autant les intégrer dans les statistiques, afin de les valoriser.

Le Président abonde dans ce sens. Il convient en effet de faire apparaître cette donnée.

Fabien RAFFOUX annonce qu'à ce jour, 5 870 licences ont été validées pour la saison 2021, et que le système affiche un potentiel de 9 666 licences en plus de l'encours de 9 645 licences enregistrées par les clubs.

Cathy MONCASSIN-PRIME aborde la dématérialisation de l'assurance en soulignant sa qualité, mais évoque le problème du lien permettant la création d'un compte dont la validité est trop courte.

Fabien RAFFOUX admet que le délai de validation d'une semaine est un élément bloquant, mais qu'il peut renvoyer le lien en cas de problème.

Le Président demande s'il est possible de passer ce délai à un mois.

Fabien RAFFOUX répond par la positive.

S'agissant de la licence Accueil Jeunes, laquelle est dématérialisée depuis le mois de septembre, elle affiche d'ores et déjà 820 adhésions pour la saison 2021. Pour rappel, le nombre de licences Accueil Jeunes s'élevait à 221 pour l'année 2020 et à 254 pour l'année 2019. Il est rappelé que ces chiffres ne comprennent pas les Pass Accueil.

Yannick POUHEY demande s'il est possible également d'avoir le nombre de Pass Accueil.

Fabien RAFFOUX répond par l'affirmative. Par ailleurs, il rappelle que tous les primolicensés s'inscrivant après le 1^{er} septembre 2020 basculent sur la saison 2021, ce qui n'est pas le cas des renouvellements qui restent sur la saison 2020.

Yannick POUHEY indique qu'il importe de communiquer de façon claire et uniforme sur ce point.

2. Résultats

Le Président exprime sa grande satisfaction concernant les très beaux résultats obtenus récemment. Il annonce l'obtention du titre de Champion du monde sur Route par Julian ALAPHILIPPE, fruit d'un immense travail d'équipe, laquelle a été particulièrement soudée et appliquée dans le respect des consignes de Thomas VOECKLER. Le VTT français a aussi connu un énorme succès avec les victoires de Pauline FERRAND PRÉVOT, Jordan SARROU et Loana LECOMTE. À noter également la médaille d'argent de Myriam NICOLE en Descente Femmes, ainsi que et les médailles de bronze de Titouan CAROD en Cross-Country et Rémi THIRION en Descente Hommes. Enfin, Arnaud DEMARE a remporté quatre victoires d'étape sur le Giro et Evita MUZIC en a remporté une sur le Giro féminin.

À la faveur de ce bilan très positif, l'ANS (Agence Nationale du Sport) a constaté que la FFC était la fédération ayant accumulé le plus grand nombre de médailles mondiales sur des disciplines inscrites au programme olympique d'été sur cette mandature, ce qui constitue de fait un point extrêmement favorable.

3. Événements

Le Président se réjouit de la décision du Comité directeur de l'UCI, lequel a attribué les Championnats du monde 2025 de Cyclo-cross à la FFC sur le site de Liévin.

4. COJO

Le Président fait savoir que le Conseil d'administration du COJO a validé l'implantation de l'épreuve olympique de VTT sur la colline d'Élancourt, ce qui représente une belle récompense pour les équipes qui ont fourni un travail considérable sur ce dossier. Les instances internationales — UCI et CIO — doivent également entériner ce choix.

5. CNOSF

Le Président mentionne la dernière réunion de la Commission des sports lors de laquelle le principe de la collaboration avec la chaîne Sport en France a été évoquée. En marge de cette réunion, la question d'une rencontre entre la Fédération et les Présidents des différentes associations des collectivités territoriales sur le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) a été abordée avec Frédéric SANAUR, lequel s'est proposé de l'organiser.

À noter la grande morosité et la forte inquiétude particulièrement palpables du mouvement sportif face à une rentrée pour le moins compliquée en raison de la crise sanitaire. En effet, la baisse de prise de licence est considérable dans de nombreuses fédérations. Le CNOSF a présenté un plan de relance afin de faire face à cette crise, et ainsi venir en aide au mouvement sportif.

6. Ministères/Agences

Le Président, s'exprimant sur le sujet des collectivités territoriales, annonce avoir reçu Jean-Michel FOURGOUS, Président de la communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines. Lors de ce rendez-vous, la question de la réduction des loyers sur l'exercice a été évoquée, et Jean-Michel FOURGOUS a accepté de soumettre au prochain Conseil communautaire du 19 novembre une partie de la demande de la FFC. Il n'a en revanche pas pu s'engager au sujet de la subvention du Championnat du monde Piste 2022, malgré les différentes garanties avancées par la FFC. Une grande vigilance doit être maintenue sur ce dossier.

En ce qui concerne le projet Campus-FFC, lequel inclurait le rapatriement des activités du site de Montry, le développement des activités de Sport Santé et l'accroissement de l'offre d'hébergement, le Président de la collectivité territoriale a validé l'idée en précisant qu'elle doit continuer à être travaillée sous différents aspects et notamment celui de l'originalité du concept et de l'innovation.

Enfin, dans le cadre de la dernière étape du Tour de France, une rencontre a eu lieu entre le Président de la FFC et Pierre BÉDIER, Président du département des Yvelines, durant laquelle la question de l'engagement financier du département a été abordée et confirmée par le Président BÉDIER.

7. LNC

Un Bureau s'est tenu avec la Ligue le mercredi 7 octobre, lors duquel les sujets suivants ont été traités :

- la mise à disposition de moyens humains et matériels par les équipes professionnelles dans le cadre des Championnats internationaux sur la labellisation des centres de formation, et le Championnat du monde de E-Cycling ;
- la proposition de la LNC de décaler d'un an les remboursements à la FFC découlant de la convention (2 x 20 000 €), ce qui représente un avantage de trésorerie.

8. Activités fédérales

Le Président indique que deux opérations relatives au Savoir Rouler à Vélo ont été organisées ces derniers jours. La première a eu lieu dans une école parisienne avec les Ministres Jean-Michel BLANQUER et Roxana MARACINEANU, tandis que la seconde s'est tenue à Bourg-en-Bresse, avec la Ministre déléguée chargée des Sports.

Jean-Michel RICHEFORT relate la signature le 23 septembre d'une convention-cadre visant à renforcer le vélo en milieu scolaire, entre la FFC et le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) et l'Union nationale du sport scolaire (UNSS). Ladite convention permettra à la fois l'enseignement du vélo dans le cadre de l'Éducation physique et sportive, dont de nombreux enseignants souhaitent être formés par les éducateurs de la FFC, ainsi que la découverte des différentes disciplines de la FFC. Il est à noter que les Ministres Jean-Michel BLANQUER et Roxana MARACINEANU sont très attachés à la formation des jeunes arbitres et des jeunes dirigeants. Il remercie Joaquim LOMBARD pour son implication dans ce dossier.

Le Président rappelle qu'il est primordial de créer des jonctions entre les clubs et le milieu scolaire.

Il fait part des événements auxquels il a récemment participé :

- le 30 septembre, rencontre avec les promoteurs d'un projet cycliste d'envergure autour de la Via Rhona, grande voie verte ;
- le 1^{er} octobre, présentation des Championnats de France de l'Avenir 2020 à Gray en présence du Maire de la commune, Monsieur Christophe LAURENCOT ;
- le 5 octobre, visite au Comité Grand Est, dont le Président Jean-Claude CLAUDEL avait mobilisé les dirigeants pour un débat d'excellente qualité
- le 8 octobre, rendez-vous avec le Président des Moniteurs Cyclistes Français dont la collaboration avec la FFC est particulièrement positive ;
- le 14 octobre, remise des 7^e Trophées Sport & Management, sous le patronage de Richard FERRAND, Président de l'Assemblée nationale, durant laquelle Stéphane GARCIA a reçu le Trophée Acteurs du sport management pour son

projet BMX. L'ensemble du Bureau Exécutif félicite Stéphane GARCIA pour l'obtention de ce prix.

Abordant le CNPR et le Conseil Fédéral qui auront lieu respectivement en novembre et en janvier, le Président s'enquiert de l'avis du BE quant au format le plus approprié – présentiel ou distanciel – pour la tenue de ces instances. Il relate l'organisation du Conseil d'administration du CNOSF dans un amphithéâtre, ce qui a permis le respect des mesures sanitaires.

Yannick POUHEY relève que le présentiel offre aux Élus du Conseil Fédéral, éloignés géographiquement les uns des autres, la possibilité de se retrouver mais que les circonstances rendent cela très compliqué.

Le Président demande au BE s'il est favorable à l'organisation du CNPR en distanciel.

L'ensemble des Élus se prononce en faveur de ce format.

La situation sanitaire de l'Île-de-France qui est assez préoccupante, il est proposé de délocaliser ces instances dans une autre région.

Le Président approuve cette idée, à condition que le lieu soit assez central.

Il cède la parole à Marie-Françoise POTEREAU pour la présentation du bilan Randonnée 100 % filles.

Marie-Françoise POTEREAU spécifie qu'en raison de la crise sanitaire, le rassemblement Les Champs pour Elles n'a pu se dérouler dans les conditions habituelles. Conséquemment, la FFC, la FDJ et l'association Vélo Longchamp ont organisé La veille de l'arrivée du Tour de France à Paris, une randonnée à l'anneau de Longchamp. Sur les 116 participantes, 30 ont été tirées au sort pour participer à l'arrivée du Tour de France à l'espace VIP. Cette opération a remporté un véritable succès, grâce au soutien précieux du Sprinter Club Féminin, du Comité départemental des Yvelines, d'Olivier BOURDIN, président du Club de Poigny Rambouillet ainsi qu'au travail remarquable des Ambassadrices.

Lors de cette opération, Marie-Françoise POTEREAU a rencontré plusieurs femmes qui pratiquent chaque semaine le vélo en groupe, sans pour autant être affiliées à une fédération sportive ou participer à des compétitions.

Le Président souligne l'importance de ce type d'opération auprès d'un public féminin pratiquant le vélo. Du reste, il constate que les courses Pass'Cyclisme Femmes attirent de plus en plus de personnes.

Marie-Françoise POTEREAU confirme qu'il est essentiel de soutenir les différentes initiatives visant à renforcer le cyclisme féminin.

Le Président aborde le sujet des affiliations, et cède la parole à Yannick POUHEY pour le développement de ce point réglementaire.

Yannick POUHEY fait savoir qu'a été réécrit, en collaboration avec Fabien RAFFOUX et Christophe LAVERGNE, une partie de l'article 1.1.002 relatif aux affiliations afin d'en donner une plus grande clarté. Ladite partie a été modifiée comme suit :

« Pour que l'affiliation et/ou la réaffiliation d'un club soit validée définitivement par les Comités régionaux territorialement compétents, au moins 6 demandes de licences de membres de l'association devront être fournies ou enregistrées, dont celles des présidents, secrétaires et trésoriers élus, avec le montant correspondant aux demandes déposées ou enregistrées. Pour ces 6 demandes de licences, 3 au minimum, devront être des demandes de licences de Dirigeants ou de compétiteurs et 3 demandes de licenciés majeurs quelle que soit la catégorie ».

Le Président évoque ensuite les attaques que subit actuellement la Fédération, certaines attaques étant uniquement fondées sur de fausses informations. Face à cette situation fortement dommageable pour la FFC, il a été décidé d'entreprendre une campagne de communication afin de rétablir la vérité, notamment sur les actions et les résultats sportifs avérés de la Fédération. Il importe donc de relayer ces informations sur les réseaux sociaux et auprès des présidents des Comités régionaux, et Comités Départementaux sachant que ces agressions font mal à l'esprit fédéral et ce, quels que soient les dirigeants en place.

Gilles DA COSTA relève que le positionnement de cette communication est un sujet relativement sensible en raison des prochaines élections fédérales. Pour autant, la FFC doit se défendre face à ces attaques infondées.

Gilles DA COSTA poursuit avec la candidature de la Haute-Saône et de la Bourgogne-Franche-Comté à l'organisation des Championnats du monde sur Route, et remercie Anne LE PAGE et le Président pour leur implication dans ce dossier.

Il partage avec le BE un article paru dans le journal local, lequel met en avant le Pôle France VTT, véritable réservoir d'élites, installé à Besançon à la suite d'une décision de la Fédération.

Gilles DA COSTA aborde la question du salon des Maires et des collectivités locales auquel la Fédération participe et s'interroge sur son maintien compte tenu de la crise sanitaire.

Ludovic SYLVESTRE confirme que pour l'heure ce salon, prévu au mois de novembre, est bien maintenu, et que la FFC ne peut annuler sa présence sans perdre l'acompte versé. L'organisateur a proposé à la Fédération d'occuper un stand de taille plus réduite, afin qu'elle n'ait pas à ajouter une somme d'argent complémentaire. En cas d'annulation du salon, l'acompte sera reporté pour l'année 2021.

9. Point RH

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS annonce le départ de l'INF de Céline HUTSEBAUT le 28 septembre 2020. Ses fonctions sont reprises par Anne-Marie CLOAREC, laquelle sera assistée d'un apprenti.

La réunion en visioconférence du personnel administratif s'est tenue le 17 septembre. La partie RH a été largement abordée, notamment au travers des sujets afférents à la formation et à l'activité partielle.

La réunion CSE a eu lieu le 21 septembre. Les représentants ont fait part de leur satisfaction quant aux réponses apportées par la FFC à leurs demandes relatives à la

crise sanitaire. Ils ont par ailleurs validé le dispositif Covid. À noter que depuis le dernier BE, la période d'isolement est passée de 14 jours à 7 jours.

S'agissant du télétravail, le dispositif a été prolongé jusqu'au 31 décembre, à raison de deux jours par semaine. Un point a également été effectué sur les primes d'objectif 2021, et tous les directeurs ont été sollicités afin de revoir les objectifs pour cause de crise sanitaire.

La période de fermeture de la FFC entre Noël et le jour de l'An a été actée. Conséquemment, des RTT devront être posés. Quant à l'animation de la fête traditionnelle de Noël organisée par le CSE, elle a été annulée. En compensation, les bons cadeaux offerts aux enfants seront augmentés.

Pour ce qui est des formations — elles ont été nombreuses durant la période de chômage partiel —, elles ont toutes été satisfaites.

Pour faire suite à la demande des Présidents de région, Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS et Thierry BEDOS se sont déplacés dans les Comités régionaux du Grand Est — 24 et 25 septembre — et de la Nouvelle-Aquitaine, — 1^{er} et 2 octobre —, afin d'apporter leur aide sur des dossiers RH, financiers et également sportifs.

Le Président observe que cet appui technique de la Fédération est fondamental pour les Comités régionaux.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS ajoute que d'autres visites sont prévues.

10. Point numérique

Fabien RAFFOUX annonce qu'un processus a été mis en place afin de permettre la transformation de la licence Accueil Jeune en licence classique. Les étapes de ce processus sont les suivantes : le club enregistre dans son espace la licence Accueil Jeune, laquelle est validée par le Comité régional. Ensuite, le système permet au licencié de souscrire à une licence classique, dont le prix de la licence Accueil jeune est automatiquement déduit.

S'agissant des catégories imposées, les listes de catégories pour le BMX et une partie du VTT ne seront pas disponibles avant la fin du mois d'octobre, voire avant le début du mois de novembre. Afin de pallier cette date tardive, il est proposé d'ouvrir les renouvellements immédiatement, et d'effectuer un contrôle a posteriori des demandes et des licences validées lors de l'insertion des listes restantes afin d'alerter les régions, les clubs et les licenciés.

Yannick POUEY adhère à cette proposition. Pour autant, il est indispensable de rédiger une note explicative à destination des Comités régionaux.

Fabien RAFFOUX évoque la question du blocage des engagements. En effet, dans le système actuel, l'enregistrement en titulaire sur une épreuve bloque tout engagement futur à la même date. En revanche, les inscriptions en remplaçant peuvent se faire avant l'inscription en titulaire, sans limites et sans blocage.

Ludovic SYLVESTRE souhaite que les inscriptions en tant que remplaçant puissent se faire même si la personne est titulaire sur une autre épreuve. Il est essentiel d'apporter plus de souplesse à ce système.

Le Président abonde dans ce sens, et ce point est validé par le bureau exécutif.

Il poursuit avec la nécessité de dynamiser la Home Page du site Internet de la FFC.

Ludovic SYLVESTRE propose de passer les actualités en première page, afin de les valoriser et d'apporter une certaine dynamique.

Le Président adhère à cette proposition.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Directeur technique national

Christophe MANIN, s'exprimant au sujet des résultats sportifs de la Fédération, rappelle qu'en 2019 les coureurs avaient rapporté sept médailles dans les disciplines olympiques, dont un titre, et qu'en 2020 ils ont rapporté six médailles — sans les Championnats du monde BMX Race et Freestyle —, dont quatre titres.

Il poursuit avec le Championnat du monde Route contre la montre et la progression dans le classement de Rémi CAVAGNA, Benjamin THOMAS et d'Audrey CORDON-RAGOT.

S'agissant du Championnat du monde de VTT, les coureurs ont permis à la France de remporter le plus grand nombre de médailles, loin devant la Suisse. Les coureurs ont notamment remporté le relais par équipes. Quant au Championnat d'Europe Piste qui s'est tenu à Fiorenzuola en Italie, la France a remporté trois médailles d'argent et deux médailles de bronze.

En ce qui concerne le Championnat du monde d'E-Cycling Zwift, seule Marie Le NET souhaite y participer, alors que le quota permet de présenter sept hommes et neuf femmes.

Le Président constate le manque d'intérêt à ce jour des athlètes français pour ce type d'épreuve. Il convient cependant d'observer le taux de participation des athlètes étrangers.

Christophe MANIN indique que les conditions de participations imposées par l'UCI peuvent expliquer le nombre réduit de candidatures.

Pour ce qui est du Cyclisme santé, l'enquête réalisée récemment a permis d'établir que les formations, les offres, ainsi que le réseau se développent de façon continue au sein de la FFC. Les retours sur les actions menées par la Fédération sont extrêmement positifs. À ce jour, 18 clubs sont actifs, tandis qu'une centaine de clubs envisagent de se lancer dans cette activité. Parmi ces derniers, nombreux sont ceux qui font valoir leurs besoins en formation d'encadrants, en financement et en

accompagnement. La FFC a d'ores et déjà dispensé deux formations coach santé auprès de 27 personnes.

S'agissant des cadres d'État, Christophe MANIN annonce le départ de Sam ROUYER. Ainsi le nombre de cadres d'État passe de 44 à 43, et ce malgré les très bons résultats sportifs et le programme ambitieux de la FFC. Plusieurs fédérations ont du reste connu une baisse importante de leurs cadres.

Le Président confirme que les concours ont été considérablement réduits, entraînant une baisse drastique des effectifs.

Christophe MANIN, revenant sur les déplacements de Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS et de Thierry BEDOS dans les Comités régionaux, indique qu'il était également présent en Nouvelle-Aquitaine. Lors de cette visite, des demandes lui ont été transmises concernant le renforcement de la présence des cadres d'État et des Élus des Comités régionaux auprès des DR et des CREPS, dans le but de solliciter des financements.

Le Président intervient au sujet de l'INF. Il explique que dans certaines régions, les Comités départementaux mobilisent un nombre de candidats assez important, sans obtenir un retour de leur comité régional quant à la mise en œuvre des formations, et ce malgré les relances et le travail accompli vis-à-vis des Comités régionaux. Face à cette situation qui met la FFC en porte-à-faux et crée un véritable préjudice dans la mise en œuvre des formations attendues par la base, il suggère, dans ces cas très particulier et après s'être assuré du non-retour du comité régional, de passer directement par les Comités départementaux pour qu'ils puissent mettre en œuvre les formations.

Il soumet au vote cette proposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER fait un point sur l'épidémie de Covid-19. Il déclare que la situation actuelle justifie les mesures annoncées le mercredi 14 octobre par le Président Macron. En effet, le taux d'incidence — nombre de nouveaux cas quotidiens — ne cesse de croître de façon exponentielle. Le nombre de cas positifs en France est de 25 000 par jour, dont 7 000 cas en Île-de-France. De façon plus générale, cette deuxième vague touche toute l'Europe, en raison notamment du froid qui favorise le développement du virus.

S'agissant des hospitalisations en réanimation et des décès, leur niveau actuel est nettement moins élevé que celui du mois de mars. Pour autant, il a fortement augmenté ces deux derniers mois.

En ce qui concerne le taux prévalence — nombre de cas actuellement hospitalisés — dans le département du Val-de-Marne, département d'affection du médecin coordonnateur, son augmentation ne cesse d'évoluer depuis le mois de septembre. Conséquemment, le Plan blanc a été réactivé afin de renforcer l'accueil des patients atteints du Covid-19. Or, la tension est de plus en plus prégnante dans tous les hôpitaux, car le personnel paramédical a dû rattraper, à l'issue de la première vague,

les activités déprogrammées pendant le confinement. Il est épuisé et très angoissé face à cette deuxième vague qui s'annonce.

D'après les modélisations de l'Institut Pasteur, la capacité d'accueil régionale pourrait être dépassée dans les prochaines semaines.

Le Président souhaite savoir quel est le sentiment du médecin coordonnateur sur le prolongement et la progression de la crise.

Éric MEINADIER reconnaît qu'il est difficile de se projeter. Pour autant, il est certain que le virus circulera de manière plus active durant tout l'hiver. De fait, cette vague risque d'être continue, mais il faudra continuer à vivre et à mener certaines de nos activités malgré tout. L'arrivée des tests antigéniques permettra d'obtenir des réponses beaucoup plus rapidement et de réaliser un *tracing* plus efficace. Les mesures annoncées par le Président Macron devraient permettre d'éviter un confinement généralisé.

Il poursuit avec le sujet des licences des sportifs de haut niveau et les difficultés habituelles d'absorption de l'ensemble des bilans par les plateaux techniques agréés par la FFC. Or, cette année ces difficultés seront majorées à cause de la crise sanitaire. Afin de pallier cette situation, est-il possible juridiquement de prolonger la viabilité des licences 2020 sur janvier 2021 pour que les licenciés puissent continuer à pratiquer leur activité tout en étant assurés ?

Il s'ensuit un débat à l'issue duquel le Président propose de délivrer la licence 2021 dès lors que le coureur dispose d'un certificat d'absence de contre-indication (CACI) et qu'il s'engage à effectuer son bilan SMR avant une date donnée.

Éric MEINADIER approuve cette proposition.

Le Président indique qu'elle fera l'objet d'un travail technique et juridique approfondi.

V. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS

1. CN Jeunesse

Cathy MONCASSIN-PRIME explique que la Commission souhaiterait ajouter une manche interrégionale de Cyclo-cross Minimes-Cadettes comptant dans le classement général de la Coupe de France Minimes-Cadettes. Cette manche serait organisée à l'automne N-1 pour la saison N, à l'instar des Cadets, et serait similaire aux manches interrégionales sur Route et sur Piste ouvertes aux clubs, aux sélections de Comités départementaux et de Comités régionaux. Le barème de points appliqué serait celui des manches interrégionales Route. La Commission propose d'ajouter cette manche aux épreuves interrégionales de Cyclo-cross Cadets dès l'automne 2020.

Le Président demande si tous les organisateurs ont été prévenus et si toutes les interrégions pourront appliquer cette nouvelle règle dès cet automne. Il craint que certaines d'entre elles ne puissent s'organiser en raison des délais trop courts.

Anne LE PAGE répond que plusieurs interrégions ont confirmé qu'elles pourraient ajouter cette manche, tandis que d'autres ont spécifié qu'elles attendaient la validation fédérale.

Yannick POUHEY propose de compléter le texte avec la mention suivante :

« ... dès l'automne 2020 lorsque l'épreuve est d'ores et déjà prévue, et que celle-ci soit obligatoire à partir de 2021 ».

Cathy MONCASSIN-PRIME adhère à cette proposition.

Le Président met aux voix la proposition relative à l'ajout de la manche interrégionale de Cyclo-cross Minimes-Cadettes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. CN BMX

Sylvain DUPLOYER expose la proposition de la Commission concernant le projet d'un nouveau label Équipe Avenir BMX. Ces nouvelles structures pourront être complémentaires aux Divisions Nationales de BMX déjà existantes et permettront de mettre en valeur la formation des jeunes pilotes dans les clubs. Ce projet permettra également d'avoir un véritable fil rouge pour la DTN dans le cadre du programme « Relève » allant de ces structures aux équipes de DN. Les catégories concernées seront les Cadettes « national », les Cadets « national », les Juniors Femmes et les Juniors Homme.

Les pilotes des catégories Junior Femme ou Junior Homme déclarés dans l'effectif Équipe Avenir BMX ne pourront pas être intégrés dans un effectif de Division Nationale, et vice versa. De plus, les pilotes qui composeront l'effectif de ces structures devront être licenciés depuis au moins deux ans dans le club auquel ils sont licenciés au moment de la demande de labellisation de la structure — sauf pilote intégrant les SEF ou cas de force majeur.

Le club ou l'entente de clubs devra répondre au dossier de demande de labellisation instruit par la FFC. La cotisation relative à la labellisation sera de 350 euros. L'équipe comportera à minima cinq pilotes et au maximum dix pilotes, dont au moins un pilote Junior Homme ou Femme et un pilote Cadet Homme ou Femme. L'entraîneur déclaré de la structure devra avoir à minima un diplôme d'entraîneur fédéral (ex : BF3, ou entraîneur club expert).

À l'instar des DN BMX, un championnat de France aura lieu avec pour supports les épreuves de la Coupe de France et les Championnats de France. Sur chaque épreuve, les pilotes marqueront les points de la course sans bonus.

Ces structures n'auront pas de maillot distinct, et les pilotes concernés devront impérativement porter le maillot du club auquel ils appartiennent, même en cas d'entente de clubs. Or, ce dernier point est problématique, car il est compliqué de réunir dans un même club des coureurs avec des maillots différents, et par conséquent des sponsors différents.

Éric JACOTÉ indique que le VTT connaît également cette situation puisque les pilotes des clubs appartenant à la structure ont des maillots distincts afin de les différencier des pilotes en Team. Il ajoute que cela ne pose aucun problème.

Sylvain DUPLOYER remarque qu'il s'agit d'une question de relation avec les partenaires concernés.

Yannick POUHEY s'interroge sur la pertinence de mettre les ententes dans ce processus de labellisation. Ne serait-il pas plus judicieux de les laisser dans une structure club ? Ce choix permettrait d'apporter notamment une solution à la problématique des maillots.

Sylvain DUPLOYER répond que les ententes ont confirmé leur volonté de porter leurs couleurs.

Yannick POUHEY observe le manque de précision concernant la formulation « *au moins deux ans dans le club* ». Est-ce que cela signifie que le pilote doit être dans la structure en 2019 et 2020, ou bien en 2020 et 2021 ?

Le Président concède qu'il est nécessaire de clarifier ce point, et propose de remplacer cette formulation par « *les deux saisons précédentes* ».

Ludovic SYLVESTRE rapporte qu'en ce qui concerne la Route, le maillot de l'entente fait foi lorsque la sélection se déplace.

Le Président signale que dans ce cas, le texte doit être modifié.

Yannick POUHEY s'enquiert des épreuves concernées par le port maillot de l'entente. S'agit-il de toutes les épreuves qui ont lieu tout au long de l'année, ou s'agit-il uniquement des épreuves du calendrier fédérales ?

Sylvain DUPLOYER signale que lorsque les pilotes de DN1 et DN2 courent sur des épreuves régionales, ils endossent le maillot du club. La seule obligation concerne les épreuves de Coupe de France et de Championnats de France pour lesquelles les pilotes doivent porter le maillot de l'entité reconnue.

Yannick POUHEY demande si dans ce cas, seules seraient concernées les épreuves de Coupe de France et de Championnats de France.

Sylvain DUPLOYER répond par l'affirmative.

Yannick POUHEY souligne qu'il convient de le préciser dans le texte de la façon suivante : « *Les pilotes devront porter les maillots de la structure sur l'ensemble des épreuves du calendrier fédéral* ».

Le Président soumet au vote la proposition de la Commission Nationale BMX concernant le projet d'un nouveau label Équipe Avenir BMX avec les modifications précitées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Sylvain DUPLOYER évoque les conditions financières des arbitres et des juges pour la saison 2022. La Commission propose de passer leur indemnité journalière de 30 euros à 40 euros afin qu'elle soit plus en cohérence avec les autres disciplines.

Gilles DA COSTA relève que ce type de rectification devrait être effectuée lors de l'élaboration de la tarification.

Le Président suggère de valider cette rectification pour 2022, puis de l'acter officiellement lors du BE qui statuera sur la tarification.

Ludovic SYLVESTRE souligne qu'il serait opportun de mener une réflexion plus approfondie sur ce sujet afin d'harmoniser la tarification.

Le Président, revenant sur la proposition de la Commission, confirme que le BE prend acte du sujet et harmonisera l'ensemble de la tarification lors de sa présentation pour la saison 2022.

Sylvain DUPLOYER rappelle que le Championnat de France de BMX se tiendra à Lempdes le 17 octobre 2020, et que seuls concourront les Juniors et les Élites. Il espère que la Préfecture donnera son accord pour que les Cadets puissent à leur tour concourir le samedi 31 octobre.

Le Président remercie Sylvain DUPLOYER pour ses efforts visant à sauver cette épreuve.

3. CN Cyclo-cross

Sylvain DUPLOYER expose la proposition de modification du règlement particulier de la Coupe de France relatif à la participation des Cadets et des Cadettes qui est limitée pour les frontaliers. La Commission souhaiterait ouvrir ces épreuves afin d'élever leur niveau. Les modifications seraient les suivantes :

« Les cyclistes titulaires d'une licence Cadet FFC et les coureurs étrangers titulaires d'une licence d'une fédération affiliée à l'UCI.

Dans le cadre d'accords frontaliers pour la région d'organisation, les coureurs ayant une licence d'une fédération étrangère affiliée à l'UCI peuvent être admis. Tous les coureurs français et étrangers pourront figurer au classement général de la Coupe de France de Cyclo-cross ».

Yannick POUHEY adhère à cette idée à condition que des précisions soient apportées dans le règlement concernant le placement sur la grille.

Anne LE PAGE propose de compléter le texte en précisant que ce changement vaut à partir de la saison 2021/2022 et que l'ordre de départ sera précisé dans le règlement particulier de l'épreuve.

Le Président soumet au vote la proposition d'élargir les épreuves de Cyclo-cross aux Cadettes et Cadets étrangers.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Sylvain DUPLOYER fait part de la demande de Christian LAZARINI qui souhaiterait passer son quota de six à sept Cadets.

Le Président, mentionnant la crise sanitaire qui a fortement impacté la saison, indique qu'il est essentiel que les activités attirent un maximum de participants. Pour autant, cette demande ne pourra être acceptée que si des places sont disponibles. Il soumet au vote la demande de Christian LAZARINI concernant l'augmentation des quotas.

La demande est approuvée à l'unanimité.

4. CN Route

Ludovic SYLVESTRE énonce les propositions de répartition des épreuves de la Coupe de France des Clubs N1 2021 comme suit :

- samedi 27 mars, Grand Prix de Saint Etienne Loire (Auvergne-Rhône-Alpes), épreuve en ligne ;
- du jeudi 22 au dimanche 25 avril, Tour de Saône-et-Loire (Bourgogne-Franche-Comté), épreuve par étapes avec un contre-la-montre individuel ;
- dimanche 2 mai, Chrono 47 (Nouvelle Aquitaine), contre-la-montre par équipes ;
- mardi 7 septembre , Grand Prix de Fougères (Bretagne), épreuve en ligne avec un final en circuit.

Les dates relatives à la Coupe de France des Clubs N2 2021 sont les suivantes :

- du vendredi 7 mai au dimanche 9 mai, Boucles Nationales du Printemps (Nouvelle-Aquitaine), épreuve par étapes avec un contre-la-montre individuel ;
- samedi 15 mai, Grand Prix Gustave Beignon (Pays de la Loire), contre-la-montre par équipes ;
- dimanche 13 juin, 25^e Tour du Périgord (Nouvelle-Aquitaine), Épreuve en ligne ;
- samedi 14 août, Grand Prix Christian Fenioux (Centre-Val de Loire), épreuve en ligne.

S'agissant de la Coupe de France des Clubs N3, les dates proposées sont :

- dimanche 21 mars, Tour des 2 caps (Hauts-de-France), épreuve en ligne ;
- dimanche 9 mai, Tour du Gévaudan Occitanie (Occitanie), épreuve en Ligne et circuit final de 25 km ;
- samedi 15 mai, Grand Prix Gustave Beignon (Pays de la Loire), contre-la-montre par équipes ;
- dimanche 26 septembre, 7^e Mémorial d'Automne, Chasseneuil (16 – Nouvelle-Aquitaine), épreuve en circuit.

Quant aux épreuves de la Coupe de France Juniors 2021, les dates sont les suivantes :

- samedi 3 et dimanche 4 avril, Tour du Bocage et de l'Ernée 53 (Pays de la Loire), épreuve par étapes avec un contre-la-montre individuel le samedi 3 avril ;
- dimanche 2 mai, Chrono 47 (Nouvelle-Aquitaine), contre-la-montre par équipes ;
- samedi 29 mai, la Classique des Alpes Juniors (Auvergne-Rhône-Alpes), épreuve de montagne ;
- samedi 17 et dimanche 18 juillet, Grand Prix de Cherves (Nouvelle-Aquitaine), épreuve par étapes avec un contre-la-montre individuel le samedi 17 juillet.

Le Président met aux voix les propositions de répartition des épreuves précitées.

Les propositions sont approuvées à l'unanimité.

Ludovic SYLVESTRE annonce les candidatures en N 2021.

Pour le niveau N1, les clubs postulants sont :

- VC Vaulx-en-Velin (Auvergne-Rhône-Alpes), club qui était en N2 en 2020 en 2020 ;
- OC Locmine — WB — Fybolia Locmine (Bretagne), club qui était également en N2 en 2020 ;
- VC Dinan (Bretagne), club qui reprend la suite du Team Pays de Dinan, lequel continue d'exister, mais sans la structure N1.

Pour le niveau N2, les clubs postulants sont :

- Vélo Club de Corbas (Auvergne-Rhône-Alpes), club qui était en N3 en 2020 ;
- VC la Pomme Marseille (région Sud PACA), club qui était aussi en N3 en 2020.

Pour le niveau N3, les clubs postulants sont :

- Hennebont Cyclisme (Bretagne) ;
- U.C. Briochine (Bretagne) ;
- Union Cycliste de Pays de Morlaix (Bretagne).

Ludovic SYLVESTRE poursuit avec la composition des équipes participant aux Coupes de France N2 et N3. Afin de répondre à la demande des organisateurs qui souhaitent ouvrir la participation aux clubs organisateurs des épreuves et/ou à d'autres équipes invitées, la Commission propose la réglementation suivante :

« Les organisateurs retenus en Coupe de France N2 et N3 auront la possibilité d'inviter des équipes, sur la base de 3 Wilds Cards maximum. Dans ce cas, l'organisateur devra obtenir l'autorisation de la Commission Nationale Route après lui avoir fait connaître l'identité des équipes 15 jours avant l'épreuve au plus tard ».

Il est précisé que le niveau des équipes invitées ne pourra être supérieur à celui de la course. Par conséquent, les coureurs de N1 ne pourront participer à des courses de N2 ou N3. Toute demande de participation sera soumise à la Commission et à la DTN.

À noter que la Commission fera un bilan de la saison 2021 afin de déterminer si les Wild Cards étaient réellement nécessaires et d'étudier l'incidence sur le déroulement de la course.

Yannick POUHEY souhaite savoir pour quelles raisons les N1 ne sont pas concernés par cette nouvelle règle.

Ludovic SYLVESTRE répond que les courses N1 comprennent 160 partants, contre 100 en N2 et N3, il n'est donc pas nécessaire d'élargir le nombre de participants. Cette règle ne s'applique donc pas aux N1.

Yannick POUHEY signale qu'il serait alors judicieux de le préciser explicitement dans le texte.

Ludovic SYLVESTRE propose de mentionner que les structures N ne sont pas concernées par les Wilds Cards.

Le Président met aux voix la proposition de la Commission Nationale Route relative à la participation aux Coupes de France N2 et N3.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Ludovic SYLVESTRE poursuit avec la composition des équipes de Coupes de France N3. La Commission propose de passer à six coureurs— au lieu de cinq actuellement — à l'instar des équipes N1 et N2. Pour information, l'équipe ne serait pas pénalisée si elle ne présentait que cinq coureurs.

Le Président soumet au vote la proposition de modification du nombre de coureurs en équipes N3.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Ludovic SYLVESTRE, mentionnant le changement de réglementation de l'UCI concernant les équipes professionnelles de Cyclo-Cross, la Commission propose l'adaptation suivante de la réglementation de la FFC :

« Les équipes professionnelles Cyclo-cross UCI peuvent participer aux épreuves de Classe 2 et aux épreuves fédérales d'une journée (Classe 1.12.1) ».

Le Président soumet au vote la proposition d'adaptation de la réglementation de la FFC relative aux équipes professionnelles de Cyclo-Cross.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Ludovic SYLVESTRE annonce que les Championnats de France sur Route de l'Avenir qui auront lieu à Gray, du 22 au 25 octobre 2020, enregistrent un nombre record d'engagés. En effet, 855 participants concourront lors desdits Championnats.

5. CN Cyclisme au féminin

En préambule, Marie-Françoise POTEREAU tient à exprimer sa satisfaction quant au déroulement de cette dernière saison, nonobstant la crise sanitaire. Elle remercie les organisateurs qui ont œuvré efficacement, tant dans le report des épreuves que dans les propositions de parcours, lesquels étaient particulièrement qualitatifs. Elle souligne également la très bonne collaboration avec le nouveau prestataire chargé du système de classement.

Elle annonce le calendrier des épreuves 2021 de la Coupe de France Femmes :

- Boucles Guégonnaises Femmes le 28 mars ;
- Chrono 47 le 2 mai ;
- Classic Féminine Vienne Nouvelle-Aquitaine, le 13 juin ;
- Prix de la ville de Morteau le 4 juillet ;
- Mirabelle Classic, le 5 septembre ;
- Sud Yvelines Conseil Départemental Féminine le 26 septembre.

Le Président soumet au vote le calendrier de la Coupe de France Femmes.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Marie-Françoise POTEREAU indique que la Commission souhaite poursuivre la mise en place de la réforme enclenchée l'an passé. Malgré le contexte particulier de la saison 2020, la séparation en deux niveaux (N1 et N2) a été appréciée, car elle permet aux structures N2 d'avoir leur propre classement.

Ainsi, à la suite d'une concertation avec les structures N Femmes et des organisateurs, il est proposé à titre expérimental, d'autoriser les organisateurs de la Coupe de France Femmes 2021 à mettre en place deux épreuves distinctes — une épreuve réservée aux N1 et une épreuve réservée aux N2 — sur la même journée.

Ce choix est laissé libre aux organisateurs afin de ne pas les pénaliser sur les différents aspects organisationnels (finances, logistique, sécurité, etc.). La décision devra être prise par les organisateurs avant le 30 novembre 2020.

Après un long et vif débat rappelant les différentes étapes qui ont mené à cette proposition, celle-ci est adoptée à la majorité (une abstention).

Marie-Françoise POTEREAU aborde l'article 3.1 du texte en vigueur relatif à la Coupe de France et propose de le modifier pour la saison 2021 comme suit :

« Coupe de France Femmes N1 et N2 Femmes :

Nature des participantes admises (1^{re}, 2^e, 3^e catégories et juniors), par ordre prioritaire :

- *Équipes labellisées "National 1 et National 2 Femmes",*
- *Équipes (ou individuelles) UCI Women's WorldTeams françaises*
- *Équipes (ou individuelles) Continentales Femmes UCI françaises,*
- *Sélections régionales,*
- *Sélections départementales,*
- *Clubs,*
- *Individuelles (françaises et étrangères hors équipes UCI).*
- *Équipes étrangères sur invitation (maximum 4).*

Coupe de France N1 Femmes :

Nature des participantes admises (1^{re}, 2^e, 3^e catégories et juniors), par ordre prioritaire :

- *Équipes labellisées "National 1 Femmes",*
- *Équipes (ou individuelles) UCI Women's WorldTeams françaises,*
- *Équipes (ou individuelles) Continentales Femmes UCI françaises,*
- *Sélections régionales,*
- *Sélections départementales,*
- *Équipes étrangères sur invitation (maximum 4).*

Coupe de France N2 Femmes :

Nature des participantes admises (1^{re}, 2^e, 3^e catégories et juniors), par ordre prioritaire :

- *Équipes labellisées “National 2 Femmes”,*
- *Sélections régionales,*
- *Sélections départementales,*
- *Clubs,*
- *Individuelles (françaises et étrangères hors équipes UCI) ».*

Le Président spécifie que cet article a pour objectif de répondre à des organisations séparées N1 et N2. En effet, jusqu'à présent les conditions de participation étaient uniquement globales.

Le Président soumet au vote la proposition visant à modifier le texte relatif à la nature des équipes en Coupe de France.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Marie-Françoise POTEREAU poursuit avec l'article 3.2 relatif à la participation des structures « National Femmes » et propose de le modifier comme suit :

« Une équipe labellisée “National 1 ou National 2 Femmes” en début de saison aura l'obligation de participer à l'ensemble des manches de la Coupe de France Femmes ».

Yannick POUEY s'enquiert de la sanction en cas de non-respect de cette obligation.

Ludovic SYLVESTRE propose d'aligner le barème de sanction sur celui des Hommes N1 et N2, à savoir : 15 points de pénalité par coureur absent, soit 90 points de pénalité pour une équipe absente (6 coureurs x 15 points). Pour les Femmes, cela signifie 90 points de pénalité par équipe absente en N1 et 75 points de pénalité en N2.

Le Président adhère à cette proposition.

Marie-Françoise POTEREAU aborde l'article 4 relatif à la composition des équipes et propose d'apporter les précisions suivantes :

« Pour les équipes labellisées “National Femmes” en début de saison, toute participation avec une équipe incomplète, entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureuse absente. Une équipe incomplète est par définition, une équipe présente sur la ligne de départ de chaque épreuve, à moins de 5 (ou 4) coureuses ».

Le Président soumet au vote la validation de cette proposition.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Marie-Françoise POTEREAU explique que Le barème existant ne permet pas de prendre en compte la réelle valeur de l'équipe, car les points attribués mettent en avant des individualités. À la suite de retours terrain émis par des Directeurs Sportifs, la Commission Nationale Cyclisme au Féminin propose le barème suivant :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1 ^{ère}	55	21	20	41	14	61	8	81	4
2 ^{ème}	50	22	20	42	14	62	8	82	4
3 ^{ème}	46	23	20	43	14	63	8	83	4
4	42	24	20	44	14	64	8	84	4
5	40	25	20	45	14	65	8	85	4
6	38	26	20	46	12	66	7	86	3
7	37	27	20	47	12	67	7	87	3
8	36	28	20	48	12	68	7	88	3
9	35	29	20	49	12	69	7	89	3
10	34	30	20	50	12	70	7	90	3
11	33	31	18	51	11	71	6	91	2
12	32	32	18	52	11	72	6	92	2
13	31	33	18	53	11	73	6	93	2
14	30	34	18	54	11	74	6	94	2
15	29	35	18	55	11	75	6	95	2
16	28	36	16	56	10	76	5	96	1
17	27	37	16	57	10	77	5	97	1
18	26	38	16	58	10	78	5	98	1
19	25	39	16	59	10	79	5	99	1
20	24	40	16	60	10	80	5	100	1

« 5 points pour la compétitrice qui remporte le classement Annexe Final : Prix de la montagne ou Sprints intermédiaires (si membre de National 1 ou National 2 Femmes) ;

20 points de compensation en cas de sélection en équipe de France (cf. Article 8).

Le classement par équipe de l'épreuve s'effectue par la somme des points obtenus par les quatre premières (maximum) de chaque équipe. Au-delà, les points seront bloqués.

Les points obtenus par une coureuse n'appartenant pas à une structure "National Femmes" seront bloqués. L'équipe N Femmes qui obtient le plus de points est classée première de l'épreuve.

En cas d'ex æquo sur l'épreuve, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement les points suivants pour le Classement Général par équipe (un classement N1 Femmes et un classement N2 Femmes) :

Place	Points	Place	Points	Place	Points
1 ^{ère}	30	6 ^{ème}	10	11 ^{ème}	5
2 ^{ème}	24	7 ^{ème}	9	12 ^{ème}	4
3 ^{ème}	20	8 ^{ème}	8	13 ^{ème}	3
4 ^{ème}	15	9 ^{ème}	7	14 ^{ème}	2
5 ^{ème}	12	10 ^{ème}	6	15 ^{ème}	1

En cas d'ex æquo au Classement Général par équipe final, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places au classement par équipe et, le cas échéant, de 2^e, puis de 3^e place.

En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage ».

Le Président soumet au vote le nouveau barème de points.

Le nouveau barème de points est approuvé à l'unanimité.

Marie-Françoise POTEREAU poursuit avec la labellisation des National Femmes pour 2021 et propose de modifier le texte pour 2021 comme suit :

« National 1 Femmes

Effectif de 8 à 12 coureuses :

- 1^{re} catégorie ou juniors appartenant à la liste bloquée (3 minimum)
- 2^e catégorie ;
- Juniors (3 maximum)

Une liste bloquée de 15 juniors qui seront apparentés à des première catégorie sera établie sur les critères suivants :

- être sur la liste ministérielle Relève ou Espoirs ou proposition de la Direction Technique Nationale
- être classée dans le top 5 du Championnat de France de l'Avenir Minimes-Cadettes 2020 [concerne les juniors 1 en 2021] ;
- être classée dans le top 10 du Championnat de France de l'Avenir Juniors [concerne les juniors 2 en 2021] ;

Le Président souligne que ces modifications ont pour objectif de permettre de remplacer dans le cahier des charges des coureuses de 1^{re} catégorie par des Juniors à partir d'une liste bloquée de noms. Cette liste doit être représentative d'un bon niveau.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

VI. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Yannick POUHEY indique que deux candidats souhaitent accueillir le Congrès Fédéral de 2022, dont le site de Guéret qu'il a visité avec Johanna PITAVY. La Présidente du Conseil départemental de la Creuse, le Comité régional, ainsi que Creuse Oxygène se sont montrés extrêmement enthousiastes à l'idée de recevoir le Congrès Fédéral. Quant au deuxième candidat, il s'agit du site d'Avignon pour lequel une visite aura lieu à la fin du mois de novembre.

Dans le cadre de ces deux candidatures, il conviendrait qu'un accord soit trouvé pour que l'un des sites accepte d'accueillir le Congrès Fédéral en 2023, tandis que l'autre l'accueillerait en 2022.

S'agissant des dates des Assemblées générales des Comités régionaux, elles sont d'ores et déjà fixées.

Le Président invite les membres du BE à en prendre connaissance et à lui communiquer les dates des AG auxquelles ils pourront siéger. Il informe de sa présence à l'AG du Grand Est, qui se tiendra le 8 novembre.

Yannick POUHEY exprime la nécessité de prendre une décision quant au lieu de la prochaine Assemblée générale électorale, dont la date du 27 février 2021 doit être validée par le Conseil Fédéral qui aura lieu vendredi 16 octobre. En effet, pour rappel, les AG électives se tiennent habituellement au CNOSF. Or, compte tenu de la crise sanitaire actuelle et des mesures de distanciations physiques inhérentes, les incertitudes sont nombreuses quant à la confirmation de ce lieu. Afin de pallier les problèmes liés à l'espace, une solution consisterait à organiser cet événement au

vélodrome de la FFC. Or, ce dernier n'est pas disponible le 27 février, mais il l'est le 6 mars, veille du Congrès de l'Union Européenne de Cyclisme.

Une deuxième solution serait la tenue de l'AG à la fois en présentiel et en distanciel, mais les textes ne permettent pas pour le moment le vote par voie électronique à cette date.

Le Président estime qu'il est malheureusement imaginable que l'ensemble des délégués, et en particulier les plus éloignés (territoires ultramarins) ne puissent pas assister en présentiel à cette AG. Relevait qu'il est inconcevable qu'une partie des membres de la FFC ne puissent participer à l'AG élective, il propose de travailler dès à présent sur un mode mixte, incluant présentiel et distanciel, ce qui permettrait à la fois de valider la date du 27 février et de maintenir la réunion au CNOSF.

Gilles DA COSTA attire l'attention sur la question du décalage horaire pour les territoires ultramarins en cas d'Assemblée générale à distance, ainsi que sur la sécurisation et l'anonymat des votes à distance.

Christophe LAVERGNE confirme que les statuts de la FFC interdisent le vote par correspondance. Pour autant, des discussions sont en cours afin de modifier les textes législatifs, et ainsi permettre ce type de vote.

Yannick POUHEY annonce qu'à l'issue d'une consultation de la Commission de surveillance des opérations électorales, le service juridique a émis une note rappelant les conditions de vote, d'éligibilité du Président, du Conseil Fédéral et du Bureau Exécutif. À noter également l'élaboration d'une note mentionnant les préconisations sanitaires à respecter lors des différentes AG ainsi que des renseignements relatifs aux AG électroniques.

VII. FINANCES

En préambule, Gilles DA COSTA déclare que la dette des Comités régionaux est à son niveau le plus bas, puisqu'elle s'élève à 239 000 euros, dont 144 000 euros pour les Comités ultramarins.

S'agissant de la Guyane, nonobstant un paiement en septembre, la dette reste assez élevée, notamment en raison de la crise sanitaire. Il en est de même pour la Martinique, dont la dette s'établit à 62 000 euros. Quant à la Guadeloupe, sa situation s'améliore.

Pour ce qui est de la Nouvelle-Calédonie, à l'instar de l'Île-de-France, la dette a été provisionnée par la Fédération, et les comptes 2019 ont été approuvés par l'Assemblée générale qui s'est tenue au mois de septembre, et ce malgré un déficit de 100 000 euros. Il est prévu que les comptes de 2020 soient à l'équilibre. Son Président s'emploie à éviter la liquidation du Comité régional.

Quant à l'Île-de-France, la procédure engagée auprès du TGI suit son cours et l'audience devrait avoir lieu au début du mois de décembre. La FFC a fait une proposition relative à l'apurement de la dette de 300 000 euros qui a été transmise au TGI par le mandataire judiciaire. La Fédération espère que le TGI retiendra ladite

proposition et qu'il validera la continuité de l'activité du Comité régional de l'Île-de-France.

Gilles DA COSTA poursuit avec le sujet concernant l'aide aux Comités régionaux au titre de leur participation aux Championnats France Avenir et France Piste. Il propose de prélever sur l'enveloppe de mécénat ASO un montant qui serait destiné aux Comités régionaux, afin qu'ils puissent financer en partie les déplacements des athlètes sur ces Championnats. L'enveloppe de 100 000 euros serait répartie en fonction du nombre d'athlètes participant aux épreuves pour chaque Comité — quel que soit le nombre d'engagements — avec la prise en compte de l'éloignement géographique par rapport au lieu où se déroulent les Championnats. S'agissant de la pondération, pour France Avenir, elle se ferait comme suit :

- Bourgogne–Franche-Comté : 0,2 ;
- Grand Est : 0,5 ;
- Île-de-France, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France : 1 ;
- Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Occitanie, PACA : 1,5 ;
- Corse et DOM : 2.

Pour France Piste, la pondération serait la suivante :

- Centre-Val de Loire : 0,2 ;
- Bourgogne–Franche-Comté, Île-de-France, Pays de la Loire : 0,5 ;
- Normandie, Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est : 1 ;
- Occitanie et PACA : 1,5 ;
- Corse et DOM : 2.

Le montant de l'aide par élève s'élèverait entre 80 et 100 euros sur ces deux Championnats. Il appartiendra à chaque Comité régional de définir les conditions de répartition de l'aide globale qui lui aura été attribuée pour ses propres déplacements et pour les DN.

Suite à plusieurs questions, Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS déclare que lors de la dernière campagne ASO, elle avait fourni toutes les pièces justificatives de dépenses que les Comités lui avaient transmises.

Gilles DA COSTA tient à préciser que cette aide serait destinée aux athlètes appartenant à la délégation du Comité régional, et aux athlètes courant sous leur maillot ou sous celui de leur équipe.

Ludovic SYLVESTRE estime que cette aide devrait bénéficier à tous les coureurs, car il s'agit d'une subvention accordée par ASO. Conséquemment, tous les clubs participant à ces deux Championnats doivent en profiter.

Après débats et échanges sur cette question, le Président propose que l'enveloppe allouée par ASO bénéficie à tous les coureurs engagés dans les Championnats France Avenir et France Piste en fonction du Comité régional auquel ils sont rattachés. Une note explicative sera envoyée aux Comités avec toutes informations nécessaires.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Gilles DA COSTA aborde le rapprochement budgétaire et annonce que les objectifs ont été atteints, puisque la réalisation du budget à fin août prévoyait un résultat de 354 576 euros et que le résultat réalisé s'élève à 722 330 euros. Au regard de ces différents chiffres, le résultat 2020 devrait donc être convenable.

Trois facteurs expliquent ces résultats : en premier lieu les dépenses de la DTN sont nettement moins élevées par rapport aux prévisions réalisées au mois de mai, en raison du report, de la réduction, voire de l'annulation de nombreuses épreuves.

Par ailleurs, les aides gouvernementales relatives au chômage partiel et à l'allègement des charges ont été intégrées dans le budget.

Enfin, le coût des organisations est moins élevé que celui initialement prévu.

Nonobstant tous les événements défavorables de l'année 2020, le tableau de marges de reconstitution des fonds propres de la FFC sera en phase avec les prévisions émises avant la crise. Il est précisé que le budget rectificatif intègre l'ensemble des dispositions du plan de relance fédéral qui ont été décidées pour 2020 et 2021.

S'agissant du budget 2021, le chiffre d'affaires s'établirait à 20 394 000 euros en produits, versus 20 455 000 euros en 2020. En termes d'activité, ce budget signifie que la Fédération retrouverait un niveau équivalent à celui d'une année normale dès 2021. Pour l'heure, l'éventualité d'un arrêt total des activités lié à un nouveau confinement n'a pas été prise en compte.

Pour ce qui est des licences, lesquelles constituent le produit essentiel des activités fédérales, leur niveau prévisionnel a été établi à partir de la moyenne des années 2019 et 2020, soit 108 788 licences.

En ce qui concerne les charges d'assurance, la négociation visant à faire baisser leurs coûts du fait de la forte réduction de l'activité, et donc des sinistres, a permis d'aboutir à une diminution d'environ 5 euros par licencié, ce qui représente une économie de plus de 500 000 euros. À noter que dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance qui arrive à échéance, la FFC entend demander une baisse supplémentaire de son tarif en proposant une moyenne entre le tarif 2019/2020, soit 13,50 euros par licencié, tarif qui a d'ores déjà été pris en compte dans le budget 2021. À la faveur de cette baisse significative des charges d'assurance, il est proposé d'accorder une année blanche sur les contributions à l'assurance « épreuves » sollicitées auprès des Comités régionaux. Par conséquent, la Fédération ne réclamerait pas aux Comités la facturation de leur assurance « épreuves », et les prendrait entièrement à sa charge pour la deuxième année consécutive. Seule subsisterait la facturation relative à leurs véhicules. L'objectif de ce geste fort est de permettre aux Comités régionaux de faire varier leurs droits d'organisation sur leurs épreuves.

S'agissant de la DTN, il lui a été demandé de revoir sa proposition budgétaire initiale, laquelle prévoyait le maintien de la subvention de l'ANS pour 2021 par rapport à 2020.

En conséquence, et par mesure de précaution, la DTN a baissé son budget de 300 000 euros, ainsi que le niveau de produit afférent.

En ce qui concerne les organisations, la contribution fédérale est supérieure à celle des années précédentes pour trois raisons :

- deux Championnats Piste auront lieu budgétairement sur la même année ;
- les Championnats VTT se tiendront sur deux sites différents entraînant des surcoûts ;
- l'arrivée au sein de la DAS d'un coordonnateur supplémentaire.

Quant aux partenariats, une baisse a été volontairement intégrée par mesure de précaution : en effet, certains contrats arrivant à échéance, leur renouvellement n'est donc pas garanti pour l'heure.

S'agissant de France Cyclisme, la contribution fédérale est nettement plus faible que les années précédentes en raison de la réduction de la masse salariale, avec notamment le départ de Monsieur BOMBRUN qui a été compensé par des prestations extérieures, entraînant ainsi des économies significatives.

Enfin, à noter que les investissements relatifs aux dépenses informatiques, à certaines dépenses techniques de la DTN et au stockage ne font l'objet d'aucune réduction.

Gilles DA COSTA tient à remercier l'ensemble des contributeurs pour le travail effectué dans l'élaboration du budget prévisionnel de 2021, lequel sera présenté au Conseil Fédéral le vendredi 16 octobre 2020. La maîtrise de l'ensemble des sujets est complètement avérée.

Le Président salue les résultats du réalisé de l'année 2020, année qui a été fortement perturbée par la crise sanitaire qui perdure. La maîtrise des dépenses, la mobilisation autour des négociations importantes, ainsi que la reprise de l'activité ont abouti à une situation beaucoup plus sereine, permettant ainsi une certaine marge de manœuvre dans l'élaboration du budget 2021. Il remercie Gilles DA COSTA et Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS, ainsi que tous les services de la Fédération qui ont été fortement sollicités lors de la constitution de ce budget, lequel a reçu le plein assentiment de la Commission des finances.

Gilles DA COSTA termine sa présentation en annonçant l'accord de principe obtenu par la FFC d'un Prêt Garanti par l'État à hauteur d'un million d'euros. Afin d'intégrer ledit prêt dans les comptes de la Fédération, il est proposé de l'inscrire dans un premier temps comme étant une avance, c'est-à-dire comme une opération de trésorerie auprès d'un établissement bancaire. Ensuite, cette avance de trésorerie pourra être transformée en prêt avec des intérêts sur autorisation lors de la prochaine Assemblée générale.

Le Président soumet cette proposition au vote du BE.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

VIII. REVUE DE PROJETS

Ce point n'a pas été abordé.

IX. CALENDRIER DES ÉPREUVES OFFICIELLES

Le Président fait part de l'annulation des épreuves de VTT qui devaient se dérouler à Levens ainsi que du Championnat d'Europe Beach Race, lequel devait avoir lieu à Berk-sur-Mer.

S'agissant du suivi des candidatures pour 2021, il fait part des nouvelles candidatures enregistrées :

- une candidature pour la Coupe de France BMX à Descartes ;
- une candidature pour le Challenge France Nord-Est à Lille ;
- une candidature pour le Challenge France Nord-Ouest à Caen ;
- trois candidatures pour le Challenge France Sud-Ouest à Soues, Mont-de-Marsan et Bordeaux ;
- une candidature pour la Coupe d'Europe à Sarriens ;
- une candidature pour le TFBMX à Avansan ;
- une candidature pour le Championnat d'Europe Marathon VTT à Laissac.

X. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Président annonce la sortie du nouveau numéro de France Cyclisme.

Ludovic SYLVESTRE ajoute que ce numéro est en très grande partie consacré à la Route, et que le prochain, dont la publication est prévue à la fin du mois de novembre, sera consacré aux résultats des Championnats du Monde de VTT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 21.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 12 novembre 2020 en visioconférence.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUÉY